



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17108
17 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 17 AVRIL 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran au sujet des résolutions 556 (1984) et 558 (1984) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Texte de la déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran au sujet des résolutions 556 (1984) et 558 (1984) du Conseil de sécurité

La République islamique d'Iran s'efforce d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres mesures pratiques prises à l'encontre du régime d'apartheid en Afrique du Sud et a donc rompu toutes relations diplomatiques, économiques et militaires avec Pretoria; elle a condamné la politique raciste du régime sud-africain dans les instances internationales appropriées, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés, demandant que des sanctions soient imposées à l'encontre de Pretoria. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran attache une grande importance à ses relations avec les nations d'Afrique australe - et tout particulièrement avec les Etats de première ligne - et a donc établi des relations diplomatiques ainsi que des relations économiques essentielles avec nombre d'entre elles. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran refuse de délivrer des autorisations aux ressortissants iraniens qui envisagent de traiter avec l'Afrique du Sud ou de renouveler les autorisations précédemment accordées et il interdit toutes relations culturelles et économiques entre les Iraniens et l'Afrique du Sud. En outre, aucun national de la République islamique d'Iran n'a obtenu l'autorisation de se rendre en Afrique du Sud et aucun Sud-africain n'a obtenu de visa d'entrée dans la République islamique. Qui plus est, depuis la victoire de la révolution islamique, toutes les liaisons aériennes et maritimes entre les deux pays ont été interrompues.

La République islamique d'Iran réaffirme son appui au peuple namibien qui lutte sous la direction de la SWAPO ainsi qu'aux masses azaniennes qui luttent pour se libérer du joug colonial et raciste de Pretoria. Nous sommes prêts à prendre des mesures énergiques pour appuyer l'action menée à l'échelle universelle contre la domination illégale du régime raciste à Pretoria et la politique inhumaine qu'il mène contre la majorité noire. La République islamique d'Iran a toujours joué un rôle essentiel dans l'élaboration de résolutions contre l'apartheid au sein des organismes internationaux compétents et a à maintes reprises vigoureusement condamné la politique raciste de Pretoria.

